

Bulletin d'Information Municipal de Zellwiller

de **BIMZ**

N°65
AOUT
2021

Journal tiré à 340 exemplaires
Impression : Mairie de Zellwiller

Dans ce Numéro :

Hommage
à Laurent Reibel

Concours Zell'hiver :
les lauréats
et toutes les photos

Projet du nouveau
lotissement :
ça prend forme

Hommage à Laurent Reibel



Laurent a été élu maire de Zellwiller le 16 juin 1995. Son premier mandat électif remonte à 1977, comme conseiller municipal et ce jusqu'en 1983, puis comme 2^{ème} adjoint de 1983 à 1989, et comme 1^{er} adjoint de 1989 à 1995. Sa volonté de poursuivre dans cet engagement municipal l'a amené à effectuer cinq mandats consécutifs.

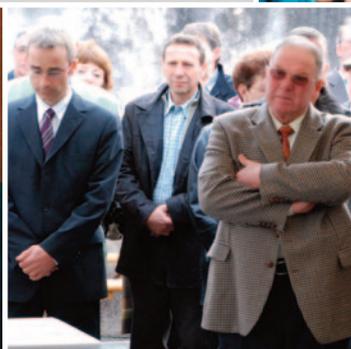
Au cours de ces treize années à la tête de la commune, il a su avec ses différentes équipes faire évoluer le village en le rendant agréable à vivre. Sa dernière réalisation a été la rénovation extérieure et les abords de l'église.

Parallèlement à ses fonctions de maire il a aussi été élu comme président de l'Association Foncière de Zellwiller de 1992 à 2004. Il a également été Président du syndicat des eaux de Stotzheim et environs de 1995 à 2008. Après avoir été délégué au sein du SIVON du coin de Barr, il a été délégué de la communauté des communes de Barr de 1995 à 2008 et élu vice-président du SMICTOM pour la même période. Il était également membre fondateur du syndicat EHN-ANDLAU-SCHEER de 2001 à 2008.

Laurent aimait la vie, comme preuve : ces nombreux moments de convivialité partagés au sein du conseil municipal avec son épouse Annette, et les sorties du 1^{er} mai. Nous garderons de lui, cher Laurent, le souvenir d'un homme engagé, ayant fait preuve d'une constance et d'une volonté à toute épreuve, durant ces trente et une années au service de la collectivité.

Pour tout ce que tu as fait et ce que tu as apporté à tes concitoyens nous t'adressons cher Laurent, notre reconnaissance et nos plus chaleureux remerciements.

Denis Heitz



En bref,

les conseils municipaux des mois de février et d'avril 2021.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales décisions prises au cours du conseil municipal des 1^{er} février et 13 avril 2021. Pour un compte-rendu plus complet, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux affichés aux endroits habituels.

Conseil du 1^{er} février 2021

Travaux

Platanes école et chapelle

Denis Seckler informe l'assemblée qu'il a rencontré l'entreprise VOEGEL en vue d'obtenir des conseils avisés et un devis pour purger le bois mort et réduire le volume du houppier. Mais l'entrepreneur reste réservé sur la nature des travaux.

Voirie et éclairage public rue des Boulangers

L'ensemble des travaux est désormais achevé. Le remplacement des luminaires « boule » par des luminaires « chapeau » permet de réduire l'éblouissement et les nuisances lumineuses. Plusieurs riverains ont manifesté leur satisfaction.

Rénovation et amélioration de l'éclairage public

Les travaux ont repris mi-janvier route de Barr, chemin de Gertwiller et chemin de Bourheim. L'installation des mâts de l'éclairage public est réalisée, il ne reste plus qu'à poser l'enrobé autour des mâts.

Ancien dépôt communal - rue Verte

Les conseillers décident d'acheter des arbres décoratifs pour l'aménagement de la parcelle. Deux bancs et une poubelle seront aussi installés de verdure.

Aire de jeux - rue du Schlossgut

Par suite de l'envahissement du pourtour de l'aire de jeux par les mauvaises herbes et la difficulté de l'entretien que cela induit, les conseillers décident de décaisser sur une profondeur de 50 cm, de poser un film géotextile, d'apporter de la nouvelle terre et de l'aménager comme le terre-plein au croisement des rues Principale, Verte et de l'Andlau avec des plantes résistantes à la sécheresse et un paillis de gravier.

Zone école et jardin de l'ancien presbytère

Dans la perspective de l'installation du périscolaire pour la période du 2021 à 2024 au presbytère, est né le projet d'aménager la cour de l'école maternelle et le jardin du presbytère. Denis Seckler présente une esquisse, donne des explications, répond aux interrogations des conseillers. Puis l'assemblée prend connaissance des devis pour l'exécution des travaux et re-

tient les devis de DICKER – 18 282 € TTC et de EPSL – 8 095,28 € TTC.

Compte-rendu de la commission réglementation, circulation, stationnement

Le maire donne la parole à l'adjoint Jean-François Klipfel qui propose une première série d'esquisses de solutions pour améliorer la circulation et le stationnement dans le village. La commission poursuivra ses travaux.

Projet Lotissement

Archéologie préventive

Les conseillers disposent du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles informant la commune de la prescription de diagnostic archéologique mené soit par Archéologie Alsace soit par l'INRAP, l'environnement étant propice aux occupations humaines anciennes - le ban communal ayant déjà fait l'objet de plusieurs découvertes (mobilier gallo-romain).

Ce n'est qu'à l'issue des travaux de sondages - 1^{ère} étape - et en cas de découvertes intéressantes que les fouilles pourraient être décidées - 2^{nde} étape.

Plans des réseaux enterrés

Le maître d'œuvre a transmis les plans des réseaux secs qui sont présentés aux conseillers et qui seront analysés par la commission travaux. Les conseillers prennent également connaissance des plans déposés par Gaz de Barr et l'avant-projet sommaire d'Enedis.

Le maire signale qu'il convient d'attendre l'intervention et les résultats des sondages archéologiques ; il invite les conseillers à réfléchir à la dénomination de la voie interne du futur lotissement.

Finances

Véhicule communal

Entre Noël et Nouvel An, un incendie d'origine électrique a détruit le tableau de bord de la camionnette Nissan et endommagé le pare-brise. L'assureur SMACL a mandaté un expert qui d'emblée a constaté l'importance des dégâts. Il considère que le véhicule est techniquement réparable, mais économiquement non réparable (pour mémoire, le prix de l'acquisition de la Nissan était de 5 500 € HT). Denis Seckler signale qu'il a trouvé un Ford Transit dont le prix de vente est fixé à 9 500 € HT, y compris la révision complète, le contrôle technique, nettoyage, lunette arrière. Considérant que la commune n'a pas intérêt à différer l'acquisition d'un nouveau véhicule, les conseillers à l'unanimité décident d'acquiescer la camionnette Ford Transit.

Jalonnement directionnel

Les conseillers décident de remplacer le

jalonnement directionnel détruit par un accident de circulation. Ils retiennent le devis de Gerner Signalisation pour un montant de 2 262 € TTC.

Accès au puits communal

Les conseillers décident de reconduire les conditions d'accès au puits communal pour 2021 (accès réservé aux habitants de la commune, du 1^{er} avril au 31 octobre, du lundi au samedi inclus, de 6h à 20h, contre une participation annuelle de 25 €).

Biométhane du Piémont

Demande d'acquisition de 11,83 ares complémentaires

La société demande d'acquiescer une parcelle de 11,83 ares pour optimiser le site dans le prolongement vers la route départementale. Les conseillers acceptent cette cession en fixant le prix de vente de l'are à 100 €.

Attribution des parcelles de prés

Les prés retournés à la commune par M. Éric Reibel restaient encore à attribuer. L'adjoint Denis Seckler a réparti équitablement les parcelles et a rencontré les deux exploitants qui ont accepté la proposition.

Demande de transfert de parcelles

Par courrier du 27 janvier 2021, M. Christian Risch sollicite le transfert des parcelles communales, dont il est locataire, à son fils Jonathan Risch, ce que les conseillers acceptent à l'unanimité.

Communauté des communes

Compétence obligatoire en matière de soutien de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales – détermination de l'intérêt communautaire.

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence sur l'ensemble du territoire. La commune n'ayant que peu de moyens d'intervention, il signale la concertation de la communauté de communes avec les communes membres, et penche pour la confirmation d'au moins 6 actions relevant de la compétence à l'échelle communale. Toutefois, les communes pourront entreprendre toute action visant à favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité. Ce point sera délibéré par l'assemblée communautaire lors de sa prochaine séance.

Pacte financier et fiscal du territoire du pays de Barr

Au vu de la crise sanitaire, l'assemblée communautaire a prorogé le pacte finan-

cier et fiscal, voté le maintien des allocations compensatrices pour les 20 communes pour l'année 2021. La commune devra délibérer lors de la prochaine séance du conseil municipal pour acter le montant et la perception, par douzième, des allocations compensatrices.

Zone d'activités économiques

Les conseillers prennent connaissance du courrier adressé par le président de la communauté de communes du pays de Barr à la société GO VET, précisant notamment les perspectives de délais nécessaires à la mise en œuvre de toutes les démarches administratives préalables. Le maire précise également qu'en date du 29 janvier dernier – lors de la réunion de l'association foncière – le bureau a autorisé la commune à nettoyer le déversoir d'orage qui longe la ZAE.

Divers

- Des cadavres de volailles ont été découverts sur le ban communal. Le maire en a informé la gendarmerie et les services vétérinaires. Ces derniers ont pris les cadavres en charge. Les autopsies réalisées n'ont pas pu déterminer les causes de la mort, les analyses sont revenues négatives sur la possible grippe aviaire.
- Distinction : M. René Wohlgemuth a été nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, Légion d'honneur remise par Madame le Colonel Clément.
- La commune dispose d'une proposition d'acquisition d'une borne mémorielle – 2^{ième} DB. Le maire délègue Gilles Stutter à la recherche des informations plus précises pour la pro-

chaine séance du conseil.

- Concours photos Zell'hiver : le concours débute ce mardi 2 février jusqu'au 16 février inclus. À l'unanimité, les conseillers valident le règlement du concours.
- Le SDEA participe au réseau national Obépine qui travaille à mettre sous surveillance 150 stations de traitement des eaux usées (dont la STEP de Zellwiler) pour suivre la propagation du COVID-19 et de ses variants.
- Le conseil appelle au respect du port du masque dans le périmètre de l'école communale.
- M. Paul Litterst a pris des nouvelles des habitants de la commune et évoqué la situation à Fessenbach. Il adresse ses cordiales salutations à la population.

Conseil du 13 avril 2021

Travaux

Travaux en cours

Dans la rue Verte, les arbres sont plantés. Le jalonnement directionnel est en commande (2 262 € TTC) intégrant deux nouvelles lames pour l'entreprise Vie Photo, lames qui sont à la charge de l'intéressée.

Sentier piétonnier

Afin de procéder d'abord aux acquisitions puis à la rétrocession par des actes administratifs, à l'appui des procès-verbaux d'arpentage retraçant les nouvelles parcelles pour l'indivision Wittersheim/Geiss/Heidyer et l'indivision Wittersheim/Chavany/Wohlgemuth, les parcelles ont été inventoriées. Les conseillers décident d'ajuster le prix définitif des acquisitions et de la rétrocession et d'autoriser M. Jean-François Klipfel, 1^{er} adjoint, de signer les actes au nom de la commune.

Cours d'école et du périscolaire

Denis Seckler signale que l'entreprise Dicker est sur le site, les travaux d'aménagement progressent de manière satisfaisante. EPSL devrait installer les clôtures et les portails au courant de la semaine.

Le maire a sollicité de Madame Ernst une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour la sécurisation de l'accès entre l'école et l'accueil périscolaire.

Sinistre éclairage public

Nouveau sinistre rue du Schlossgut, il s'agit du candélabre au regard du 11, détérioré par l'entreprise Kenck, qui a signalé l'incident et complété le constat. Le coût du remplacement du candélabre est de 2 464,80 € TTC.

Propriété 42 rue Principale côté rue du château

À la suite du rétablissement des bornes par le géomètre, le propriétaire a constaté un empiètement de la voie publique sur son domaine privé. Il souhaite également déposer un bac de plantations rue du Château sous la fenêtre pour préserver l'ouverture vitrée, du stationnement. Le conseil accepte l'installation d'un bac sous la fenêtre, et s'engage en cas de travaux de voirie ultérieurs à régulariser la situation.

Transformateur rue de la Forêt

Constatant que de nombreux jeunes s'installent fréquemment sur le transformateur au mépris des règles de sécurité et de l'alerte du danger électrique, et eu égard du signalement de Jean-Noël Wolff sur la nécessité de mettre hors d'atteinte les bornes électriques, le maire se rapprochera d'Enedis dans le cadre des travaux du lotissement.

Projet Lotissement

Sondages archéologiques

Après plusieurs échanges explicatifs sur la procédure à mettre en œuvre, M. Mauer d'Archéologie Alsace de Sélestat, en présence de M. Bolly - responsable scientifique du diagnostic archéologique - désigné par la DRAC en charge du dossier, était sur place avec l'entreprise de BTP pour l'exécution des sondages. Le rapport pourrait être remis fin avril.

Investigations géotechniques

Les conseillers retiennent le devis de Ginger CEBTP pour un montant de 5 500 € HT.

Projet de desserte électrique – transformateur

Le maire présente le plan d'implantation du transformateur qui devrait être déposé dans la zone d'activités économiques permettant la desserte mutualisée de la ZAE et du lotissement. Chaque collectivité devra s'acquitter du règlement de la fac-

ture à proportion de la puissance fournie pour chaque projet.

Plan du lotissement

Après concertation, s'agissant de la récupération et de l'écoulement des eaux pluviales, les conseillers valident le plan de lotissement avec la noue dans la partie paysagère du site.

Habitat collectif

Le maire signale aux conseillers qu'il a rencontré les représentants des sociétés de construction d'Habitat de l'III et de Batimo afin de les informer du projet de lotissement et plus particulièrement de celui d'un immeuble collectif. Leurs pratiques habituelles relèvent de l'accession sociale et de l'accession libre. Ils prennent connaissance du dossier du PLUi et devraient déposer une esquisse.

Finances

Devis ONF

Le maire invite Denis Seckler à présenter le programme des travaux 2021 et l'assiette de coupes pour l'année. Ce dernier énumère les travaux prévus, les coupes, les prévisions des dépenses et des recettes. Il a longuement discuté avec M. Lejay pour adapter les travaux à la préservation de la forêt. Les conseillers valident le programme à l'unanimité.

Personnel

Par suite de l'arrêt maladie de l'Atsem, le maire a sollicité Mme Baptiste (cantine) pour son remplacement du 8 au 19 février inclus : Net Service est intervenu pour effectuer le nettoyage des locaux. À compter du 8 mars, Mme Baptiste assurant le matin, il a fait appel à l'association Réagir de Benfeld pour le service Atsem de l'après-midi et pour l'entretien des locaux de 13h15 à 18h. Les conseillers approuvent les décisions prises par le maire pour assurer la continuité des services.

Logement presbytère

À la suite de la réfection de l'appartement (4 982,76 € Peintur's Heibel – Gargowitsch, avec une action commerciale pour les réparations du sol), une annonce a été déposée sur le Bon Coin. La commune dispose du dossier complet d'une famille intéressée. Les conseillers, après avoir étudié le dossier, décident d'attribuer le logement, une cave et deux places de stationnement à M. et Mme J. Laurent à compter du 15 avril 2021 pour un loyer mensuel fixé à 660 € et une provision mensuelle pour charges de 150 €.

Bilan des bons d'achat 2020-2021

Le maire signale à l'assemblée que 122 bons ont été distribués aux aînés pour Noël, 108 bons ont été utilisés, soit 2 700 € au bénéfice des commerçants de la commune.

Biométhane cession d'une parcelle complémentaire

L'acte notarié est signé, la société a déposé une demande de permis de construire modificatif en cours d'instruction par les services de l'État.

Demande d'une parcelle

Par courrier du 8 mars dernier, M. Lendaro habitant le 3 rue du Château informe de son intérêt d'installer des ruches. Il interroge sur la possibilité d'obtenir en location une parcelle communale. La commune dispose d'une parcelle qui convient à cette activité au lieu-dit Gsetz, précédemment louée à un apiculteur et les conseillers acceptent de la louer à M. Lendaro.

Entretien terrains d'honneur et plaine de jeux - Coseec CSE saison 2021

L'entreprise a transmis les devis relatifs à l'entretien saisonnier du terrain d'honneur et la plaine de jeux.

Durant la discussion, un sms du président des SRZ informe du montant du devis de réparation du robot tondeur établi par les établissements Jost de Rosheim, qui s'élève à 5 153,35 €. Il sera transmis à la commune.

Considérant la crise sanitaire et l'état d'urgence en vigueur depuis 2020, considérant que les activités sportives et l'utilisation des équipements ont été drastiquement réduits, considérant dès lors que le terrain d'honneur et la plaine de jeux n'ont pas subi les altérations liées aux entraînements et aux rencontres officielles et considérant qu'une modification de la périodicité des interventions saisonnières permettrait de réduire quelque peu les dépenses, les conseillers à l'unanimité, décident de supprimer les prestations mécaniques estivale, automnale et hivernale pour le terrain d'honneur et la plaine de jeux et de réduire le montant du devis « terrain d'honneur » à 2 723,85 € TTC et celui de la plaine de jeux à 1

565,56 € TTC, diminuant ainsi la dépense totale annuelle de 15 266,13 € à 9 026,12 € TTC.

Défibrillateur

L'appareil a été acquis pour un montant de 1 728 € TTC. Il sera fixé au mur sous l'avancée de la mairie.

Borne mémorielle de la Voie de la 2^{ème} Division Blindée

Le maire donne la parole à Gilles Stutter, rapporteur, qui présente sa synthèse, donne des indications sur l'installation des panneaux explicatifs. Puis sur l'acquisition de la borne, celles des panneaux génériques et explicatifs, il indique le budget à prévoir, les conditions, la livraison. L'emplacement de la borne est aussi évoqué : à côté de la chapelle Sainte Barbe, près du chemin de Bourgheim, par lequel la 2^{ème} Division Blindée est arrivée. Les conseillers marquent leur intérêt à l'acquisition d'une borne et des panneaux explicatifs et prévoient au budget primitif 2021 un crédit de 2 500 €.

Subventions 2021

Les conseillers prennent connaissance des propositions de subvention aux associations. Sylvie Vix interroge sur les activités de la fabrique : le conseil de fabrique administre les biens et les finances de la paroisse. Ses ressources proviennent des quêtes de l'Église, de dons particuliers des fidèles, de subventions et de manifestations diverses. Le bâtiment de l'église est la propriété de la commune qui en assume l'entretien extérieur tandis que les dépenses pour l'entretien intérieur et celles liées à l'exercice de culte incombent à la paroisse.

Elle fait le point sur les SRZ : saison blanche, reprise des entraînements de tous les petits, exercices physiques pour les plus grands, une dizaine de jeunes filles qui joueront avec les garçons, réorganisation des équipes avec les entraîneurs, et questionne sur le loyer du club-house.

Le maire rappelle que les Sports Réunis de Zellwiller ne versent pas de loyer. Ils acquittent seulement les charges de fonctionnement : eau, gaz, électricité (clé de répartition entre le club et la commune), ordures ménagères, frais liés à la location de l'espace socioculturel pour leurs manifestations (loto, soirée dansante, ...) en versant mensuellement 500 €. L'état des frais de fonctionnement couvre l'année de juillet à juin. Les locations du club-house sont portées en recettes et viennent en déduction des dépenses.

Pour mémoire, le solde de l'année 2019-2020 est de 1 211 €, dû à la commune

Puis, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les conseillers par 1 abstention et 14 voix décident d'attribuer les subventions communales 2021 comme

suit : Association foncière : 2 500 € ; Société histoire & archéologie : 30 € ; fabrique : 100 € ; Office national des anciens combattants : 30 € ; Hebdi Fecht : 200 € ; Souvenir Français : 50 € ; Les Ptit's d'Zell : 200 € ; Union nationale des combattants : 50 €.

Fiscalité

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais perçue par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 23,91 % (soit le taux communal de 23,91 + le taux départemental de 13,17)

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, les conseillers par 5 voix pour le maintien des taux, 2 voix pour l'augmentation de 1 %, des taux, 8 voix pour l'augmentation de 2 % des taux décident d'augmenter les taux d'imposition TFB et TFNB en 2021 de 2 % et donc de les porter à 24,39 % pour la Taxe foncière propriété bâtie et à 35,85 % pour la Taxe foncière propriété non bâtie.

Travaux budgétaires 2021

Lotissement – Rue du Schlossgut

Compte de Gestion 2020 – Centre des Finances Publiques Barr & Service de Gestion Comptable Sélestal

Le maire rappelle que le compte de gestion du comptable du Trésor retrace l'ensemble des mouvements et opérations effectués au courant de l'année 2020 au budget annexe du lotissement. Pour mémoire, l'excédent a été reversé au budget principal de la commune. Les conseillers adoptent le compte de gestion 2020 du comptable du Trésor, sans réserve ni observation.

Budget primitif 2021 – Lotissement Domaine du Heckengarten

Le maire donne la parole à Jean-François Klipfel qui relate le rendez-vous du 5 février 2021 avec le Conseiller aux Décideurs Locaux auprès des communautés de communes du Pays de Barr et de la vallée de Villé – M. Gildas Mehaye. S'agissant du budget annexe du lotissement du Heckengarten ce dernier recommande, afin de régler les premières factures des travaux de géomètre et de maîtrise d'œuvre, d'imputer les dépenses dans une opération d'investissement ; l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne gestion du lotissement n'étant pas connu à ce jour.

Commune

Compte de gestion 2020 :

Le Maire rappelle que le compte de gestion du Comptable du Trésor retrace l'ensemble des mouvements et opérations

effectués au courant de l'année 2020. Les Conseillers adoptent le compte de gestion 2020 du comptable du Trésor, sans réserve ni observation.

Compte administratif 2020 :

Le compte administratif 2020 de la commune est présenté comme suit :

a) Détails des dépenses et des recettes :

- En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 476 225,40 € et les recettes à 616 703,90 €,
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 394 917,88 € et les recettes à 1 548 053,18 €.

b) Résultats d'exécution du budget principal

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 était de +1 148 012,12 € en fonctionnement (pour mémoire, reversement du budget annexe lotissement au budget principal), et de -884 751,89 € en investissement. Le résultat de l'exercice 2020 est de +1 153 135,30 € en fonctionnement et de +140 478 € en investissement. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de +140 478,50 € en fonctionnement et de +268 383,41 € en investissement.

Le maire quitte la salle et les conseillers à l'unanimité des membres présents adoptent le compte administratif 2020. Le maire rejoint les conseillers, et les remercie de leur confiance.

Affectation du résultat 2020

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020, vu le point précédent concernant le budget primitif du lotissement Domaine du Heckengarten statuant sur l'affectation du résultat, sur proposition du maire, les conseillers décident à l'unanimité de reporter à la section d'investissement en recettes à l'article 001 la somme de 268 383,41 € et d'affecter à la section d'investissement en recettes à l'article 1068 la somme de 140 478,50 €.

Budget primitif 2021

Le maire invite Jean-François Klipfel à présenter le budget à l'assemblée.

Considérant :

- Les restes à réaliser 2020 – en section d'investissement - d'un montant de 93 171,68 €
- Le montant de la section de fonctionnement qui s'équilibre à 548 292,00 €
- Le montant de la section d'investissement qui s'équilibre à 658 194,91 €
- Le point précédent concernant le budget primitif du lotissement Domaine du Heckengarten,

Les conseillers à l'unanimité décident d'imputer les premières dépenses du lotissement à l'opération 126 en section d'investissement et d'adopter le budget primitif 2021. Le maire, l'adjoint et les conseillers remercient Jean-François Klipfel pour le travail effectué.

Communauté de communes

Périscolaire 2021-2022

Le maire informe que la délégation de service public a été attribuée à l'AGF qui était la seule candidate. L'AGF a envoyé les dossiers de préinscriptions pour la rentrée 2021-2022 : à ce jour 33 enfants sont inscrits à midi et 18 enfants pour le soir.

Pacte financier et fiscal - Détermination des attributions de compensation pour l'exercice 2021

Après avoir été informés des montants et après avoir délibéré, les conseillers acceptent de proroger d'une année supplémentaire les principes cardinaux ainsi que la méthodologie retenue lors du précédent mandat et donne son accord sans réserve visant à opérer la déduction correspondante sur les AC de la commune de Zellwiller.

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

Le conseil municipal adhère à la pertinence de doter la communauté de communes du pays de Barr d'un large spectre d'interventions dans le domaine des mobilités et décide par conséquent de se prononcer en faveur du transfert au profit de la communauté de communes du pays de Barr de la compétence relative à l'organisation générale des services de mobilité.

Zone d'activités économiques – Domaine du Heckengarten & auf die Stadtmatt

Par courrier, l'un des locataires rappelle les règles en termes de préavis, auquel il a renoncé en s'engageant à libérer l'emprise fin 2021, et à ne pas mettre d'obstacle aux travaux de sondages d'archéologie préventive.

Puis, il fait valoir la réduction de son activité d'abord par le projet de lotissement communal, puis par le sentier piétonnier, et enfin par le projet de création d'une zone d'activités économiques porté par la communauté de communes du pays de Barr. Le conseil municipal accepte de répondre favorablement à la requête de l'intéressé pour l'attribution prioritaire d'une compensation de terre labourable d'un minimum de 70 ares au prochain retour de parcelles communales et prend acte du montant des indemnités d'éviction d'un montant de 4 500 € qui ne saurait être versé qu'à la validation définitive du projet de ZAE et à l'issue de l'acquisition de l'emprise par la communauté de communes du pays de Barr.

Divers

- Le service jeunesse de la CCPB organise un stage « micro fusée » le 20 avril de 9h à 17h à l'extérieur du Club-House : avec utilisation des gradins extérieurs, tables et chaises,

et accès aux toilettes.

- Les élections des conseillers d'Alsace et des conseillers régionaux sont fixées aux 20 et 27 juin 2021. Le maire propose d'installer les bureaux de vote à l'espace socioculturel afin de respecter la distanciation et limiter le brassage.
- Le fleurissement estival et les plantations seront organisés courant mai.
 - Le concours photos Zell'hiver de la commission communication, ainsi que le jeu de Pâques et le carnaval par les P'tits d'Zell ont connu un franc succès.
 - Le SDEA - qui participe au programme Obépine - a transmis un lien permettant de visualiser les résultats des analyses.
 - Le SMICTOM rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit et passible d'une amende de 450 €.
 - Le traditionnel Oschterputz n'aura pas lieu cette année : par suite de la crise sanitaire, Mme la Sous-Préfète a rappelé par courrier les restrictions.
 - L'école participera au concours d'écriture organisé dans le cadre de la coopération « Ortenau & Elsass ».
 - Au conseil d'école, le nombre d'élèves à la rentrée 2021-2022 est évoqué : 67 écoliers. Pour les activités sportives du dernier trimestre, il y aura une session de handball ; le cycle natation reste suspendu à la décision de l'inspection. Selon les décisions, des séances d'ultimate (frisbee), pourraient être organisés à l'espace loisirs, ou à l'espace socioculturel selon la météo.
 - L'INSEE reporte le recensement de la population de la commune de 2022 à 2023.
 - L'adjudant-chef Hurter quitte la Brigade Territoriale d'Obernai pour celle de Rosheim dont il prend le commandement.
 - La Ligue contre le Cancer du Bas-Rhin a remis son rapport d'activités 2020.
 - Josiane Kauffmann intervient pour le trottoir au regard du 2a rue de Château. Denis Seckler précise qu'il a déjà répondu qu'une intervention pourrait être organisée à l'occasion de travaux de voirie dans la commune. À ce jour aucune opération de voirie n'est prévue.
 - Jean-Noël Wolff interroge les conseillers pour savoir s'il y a eu des observations à la suite du changement de gestion de l'éclairage public. A priori il n'y aurait pas de retours négatifs.

Projet de lotissement du Heckengarten : ça prend forme !

Comme indiqué dans son programme électoral, la municipalité travaille sur la réalisation d'un lotissement au nord-est du village. Mais comment ça se passe, la conception d'un lotissement ?

Présentation du projet

Porté par la commune, le projet d'aménagement du lotissement d'une superficie de 0,9 hectares se localise sur le secteur de la « Stadtmatt », rue du Domaine du Heckengarten.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la collectivité territoriale en termes d'aménagement et d'urbanisation des zones à construire. Après étude de ce cahier des charges, la programmation du lotissement aboutit à la création de 16 logements minimum, tenant compte d'une densité et de la superficie de la zone.

La maîtrise d'œuvre

La commune a lancé une consultation des maîtres d'œuvre de juin à juillet 2020 auprès de cabinets et bureaux d'études locaux.

Après analyses et mise à plat des offres réceptionnées, c'est l'offre technico-économique du cabinet Andrés à Obernai qui a retenu toute l'attention du conseil. Une première réunion avec le maître d'œuvre désigné s'est tenue le 23 septembre 2020 pour le lancement des études d'esquisse du projet de lotissement.

Un maître d'œuvre, mais pourquoi, et à quoi ça sert ?

Durant les phases de conception du projet, le maître d'œuvre recueille l'expression de besoin du donneur d'ordre, ici la commune, pour la traduire en éléments techniques. Il est le sachant technique et s'occupe des démarches administratives au titre de l'urbanisme au nom du maître d'ouvrage ; il établit les pièces graphiques et écrites décrivant le projet selon les doléances du maître d'ouvrage, et estime les coûts techniques du projet. Il consulte ensuite les entreprises dans le respect des principes de la commande publique et analyse les offres suivant des critères techniques et économiques d'une part, et suivant les références et les capacités des entreprises à réaliser le chantier d'autre part. À la suite de cette analyse il propose une liste d'entreprises pressenties, assiste le maître d'ouvrage lors de réunions techniques avec les candidats et prépare les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux par le maître de l'ouvrage.

Durant les phases de travaux, le maître d'œuvre est le lien entre le maître d'ouvrage et les entreprises de travaux. Il dirige l'exécution des travaux et vérifie leur conformité vis-à-vis des marchés et des règles de l'art, il ordonne, pilote et coordonne les interventions des différentes entreprises, et assure le suivi financier et la vérification des situations de facture.

Étapes d'un projet loi MOP

Lorsqu'un projet porté par une maîtrise d'ouvrage publique est confié à une maîtrise d'œuvre privée, celui-ci est régi par la loi MOP - pour Maîtrise d'ouvrage publique - qui cadre les phases du projet et les modes d'attribution et d'exécution des contrats de marché public. Ainsi le projet est rythmé par différentes étapes : l'esquisse, l'avant-projet, le projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, les études d'exécution, la direction d'exécution des contrats de travaux, la conduite des travaux, et l'assistance du maître d'ouvrage lors des opérations de réception.

Avancement du projet

Depuis avril dernier par un courrier de la Région Grand Est, le terrain est libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive, à la suite des investigations réalisées par le service régional de l'archéologie.

Par ailleurs, fin juin, le bureau d'étude de sol Ginger, missionné par la commune, a remis son rapport sur les investigations géotechniques menées dans le cadre des études d'avant-projet de conception des voiries et des ouvrages de traitement des eaux pluviales du lotissement. Le rapport établit de nombreuses conclusions notamment :

- L'identification des risques naturels basée sur une analyse documentaire,
- La nature des sols et leur composition géologique,
- La définition d'un modèle hydrogéologique : niveaux de eaux et relevés piézométriques, perméabilités, etc.
- Les caractéristiques mécaniques des sols comme la capacité portante,
- Les principes de construction envisageables pour les maisons, donnés à titre indicatif,
- Les préconisations de dimensionnement des structures de voiries à ce stade des études.



Les études de maîtrise d'œuvre sont en phase d'avant-projet, plus précisément en cours d'élaboration du dossier de demande de permis d'aménager. Le permis d'aménager représente pour un lotissement ce qu'un permis de construire est pour un bâtiment : il s'agit de l'autorisation administrative qui régit la création d'un lotissement, avec les travaux de viabilisation et de voiries, comprenant des pièces graphiques et écrites décrivant le projet d'aménagement ainsi qu'un règlement pour la construction des maisons. Les pièces de la demande de permis d'aménager ont été soumises à l'avis de l'instructeur, en préconsultation préalable avant dépôt du dossier, afin de s'assurer notamment que le règlement n'appelle pas de remarque particulière.

Après obtention du permis d'aménager et la purge des recours, les études de projet du maître d'œuvre pourront reprendre avec l'élaboration des cahiers des charges pour la consultation des entreprises et la désignation des futurs adjudicataires des marchés de travaux.

Pierre-Ernest Gisselbrecht

Informations diverses

Défibrillateur automatisé externe

La commune s'est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) d'une valeur d'achat de 1760 € et installé sur le parvis de la mairie.



Association Bouchons Bonheur 67

En 2021 les demandes d'aides restent nombreuses, nous restons sur le pont. Durant l'année 2020, nous avons poursuivi nos activités durant les périodes autorisées en respectant les consignes sanitaires. Nous avons ainsi pu aider :

- Alice à financer un appareillage auditif.
- Callista, Maurice et Nolan à acquérir leur fauteuil roulant.
- Franck et Mathias à équiper leur véhicule adapté.
- L'association d'aide et de soutien aux malades « VIVRE avec le S.E.D »
- L'association « Un millier de pas pour Sacha » et l'essai clinique mené par le professeur Laugel à l'hôpital de Haute-pierre.

Où déposer vos bouchons en plastique et en liège ? Nos locaux à Bischoffsheim sont ouverts tous les **mardis** matin de **8h30 à 12h00**, et les **1^{ers} samedis** du mois de **8h30 à 11h30**.

Association Bouchons Bonheur 67
3 rue des Acacias
Bischoffsheim



Médiation familiale 67

Parents séparés, familles en conflit... Avez-vous pensé à la médiation familiale ?

La médiation familiale est un temps d'écoute et d'échanges, dans un lieu neutre et confidentiel, avec un tiers professionnel qualifié, qui vous permet :

- D'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- D'établir une communication constructive,
- De prendre en compte les besoins de chacun,
- De rechercher des solutions concrètes

Pour qui ?

La médiation familiale peut s'adresser aux personnes dans les situations suivantes :

- Séparation ou divorce
- Séparations ou divorce dans le but de soutenir
- Un exercice partagé des responsabilités parentales
- Conflits autour du maintien des relations intra-familiales
- Situations de recomposition familiale
- Conflits familiaux intergénérationnels entre :
 - Parents et jeunes adultes
 - Parents et adolescents
- Grands-parents et parents au sujet du maintien des liens entre grands-parents et petits enfants
- Fratrie et parents, en cas de perte d'autonomie d'un proche
- Successions conflictuelles

Par qui ?

Le médiateur familial ou la médiatrice familiale, diplômé(e) d'état, offre un espace de dialogue, d'écoute, de respect mutuel et de concertation et respecte des principes déontologiques (confidentialité, impartialité, ...).

La médiation familiale, pour quoi faire ?

- Apaiser les tensions
- Identifier les conflits pour éviter l'enlèvement
- Rétablir un dialogue constructif
- Reconnaître et respecter la place de chacun
- Préserver l'enfant du conflit familial
- Maintenir le lien de l'enfant avec ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents
- Trouver à l'amiable des solutions adaptées aux besoins de chacun
- Préparer l'avenir

Comment ça se déroule ?

L'entretien d'information permet aux personnes de voir si la médiation familiale peut répondre à leur situation. Durant cet entretien, le médiateur ou la médiatrice explique les objectifs, le cadre, le déroulement et les thèmes pouvant être abordés au cours de la médiation. Cet entretien n'engage pas les personnes qui choisissent à l'issue de l'entretien si elles poursuivent ou non la démarche.

Les entretiens de médiation familiale : d'une durée d'environ 1h30 à 2h00. Leur nombre varie selon les situations et les sujets à aborder. La médiation familiale peut aboutir à des accords oraux ou écrits qui peuvent être homologués par le juge.

Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit. Une participation financière est demandée par personne et par entretien de médiation familiale. Elle est fixée selon un barème national en fonction des revenus.

Vous souhaitez des informations sur la médiation familiale ou prendre un rendez-vous ?

Le plateau d'accueil et d'orientation Médiation Familiale 67 vous propose :

- Un accueil par téléphone
- Des informations sur la médiation familiale
- La prise de rendez-vous pour un entretien d'information
- Différents lieux pouvant vous accueillir dans l'ensemble du département : 15 lieux en tout dans le Bas-Rhin

Contacts :

- 03 88 21 13 99 (en cas de répondeur merci de laisser un message avec vos coordonnées)
- contact67@mediation-familiale.eu

Interview des Amis des Toutous



Nous donnons ici la parole aux personnes œuvrant pour le village afin de les connaître plus en détail. Cette édition reçoit Marie Laurent et Salomon Keller, gérante et co-gérant de l'enseigne « Ami des Toutous ».

Bonjour Mme Laurent, M. Keller, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Nous avons tous deux grandi dans des familles avec des animaux de compagnie. Passionnés depuis plusieurs années par les chiens, nous avons décidé de nous reconverter afin de faire de notre passion notre métier.

D'un côté, Marie avec son amour des animaux, son feeling et son savoir-faire pour prodiguer un toilettage respectueux de la nature du chien, et d'un autre, Salomon avec ses expériences de fils d'éleveurs canin et de sportif international dans le domaine du sport canin depuis plus d'une dizaine d'années. Salomon a pour vocation d'aider les propriétaires à mieux comprendre leurs animaux, que cela soit pour embellir leur quotidien ou pour résoudre des problématiques comportementales ou éducatives.

Nous prônons la pédagogie envers les propriétaires et la coopération bienveillante avec l'animal. Le chien est un animal social qui a besoin de l'humain. Nous aidons ainsi les propriétaires à rendre le chien acteur de ses apprentissages, permettant d'installer une relation de confiance et de compréhension mutuelle, pour une cohabitation sereine au quotidien.

Mais, comment se présenter sans parler des trois compagnes qui partagent notre quotidien, Jamie, Liberty et Olwenn ? Elles rythment notre vie et font partie intégrante de notre famille. Toutes les trois nous accompagnent au fil des jours, des vacances, et assistent aux activités que nous organisons.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre travail ? Le moins ?

Le plus... L'enrichissement et l'embellissement personnel que peuvent nous apporter les animaux. Il n'y a rien de plus satisfaisant pour nous que de voir un maître et son chien repartir dans l'épanouissement. Ce sentiment d'avoir contribué à l'amélioration de la relation du binôme maître-chien nous motive et ravit notre quotidien.

Le moins... Comme toutes personnes aimant les animaux, la maltraitance est à l'opposé de nos convictions. Nous sommes malheureusement et régulièrement confrontés à des cas de maltraitance passive ou active, résultat de négligence ou d'une mauvaise compréhension des maîtres en ce qui concerne les besoins de leur compagnon. Pour cela, nous nous efforçons de ne pas juger mais d'aider les détenteurs de chien à comprendre l'intérêt de subvenir aux besoins fondamentaux de leur compagnon.

Avez-vous des projets pour votre entreprise ?

Nous sommes sur le point de commencer notre activité d'éducation collective sur le terrain à côté de la station de pompage sis route de Zellwiller, que les communes de Zellwiller et Stotzheim ont accepté de nous louer. Il sera mis en place des cours d'éducation canine de base, mais aussi des ateliers récréatifs, afin de consolider les relations maître-chien dans l'amusement.

La pandémie a mis un sérieux coup de frein à nos projets mais nous allons couramment d'année mettre en place des micro-séminaires dans notre salle de formation ou en visioconférence, afin de sensibiliser au mieux la population aux besoins des chiens. Nous sommes convaincus que la sensibilisation de l'humain pourra l'aider à mieux comprendre l'animal, évitant ainsi les problèmes comportementaux ou dans le pire des scénarios, les abandons.

Nous projetons également de développer notre atelier de sensibilisation des écoliers, afin de leur fournir une éducation autour du chien pouvant ainsi limiter les accidents par morsure.

Nous sommes en relation avec la région Haut-Rhin et le centre de formation d'apprentis (CFA) de toilettage de Mulhouse afin de former les futurs toiletteurs à la gestion des comportements agressifs du chien.

Nous poursuivons nos activités existantes, comme la confection d'accessoires pour chiens, les formations canines (détention de chien catégorisé, sport canin, etc.) mais aussi les randonnées canines que nous allons développer en collaboration avec les offices de tourisme environnants.

Tout cela est bien prometteur ! Merci beaucoup à tous les deux pour cet échange.

Un gîte pour les passereaux de Zellwiller

Les yeux les plus affûtés auront certainement remarqué aux alentours de Zellwiller de drôles de maisons : des nichoirs à oiseaux. Ils sont au nombre de huit et ont été confectionnés par Rémy Fritsch : six nichoirs pour mésanges côté forêt, ainsi qu'un nichoir pour mésanges et un nichoir pour pics côté vignes. Certains sont déjà habités, d'autres sont encore sur le marché de la location ! Si vous en voyez au détour d'une promenade digestive dominicale, alors tendez l'oreille : peut-être entendrez-vous des oisillons appeler leur maman... Belle initiative pour la nature !



La Mairie communique

Rapport des commissions

Réglementation

La commission a présenté le résultat de sa réflexion autour des évolutions à venir sur la réglementation routière dans le village.

Vitesse de circulation :

- Entrées dans le village par Barr, Valff, Stotzheim : rétrécissement de voie avec sens de priorité de type écluse
- Chemins de Bourgheim et Gertwiller, rue du Château vers Stotzheim : installation de coussins berlinois
- Rue de la Forêt : rochers et coussins berlinois

Sens de circulation :

- Rue de l'Église : sens unique : entrée de la rue Principale vers rues de l'Église et des Vergers, sortie route de Barr (aire de retournement et de stationnement accueil périscolaire)
- Rue des Vergers : sens interdit : entrée route de Barr vers rues des vergers et de l'Église, sortie rue Principale (aire de retournement et de stationnement accueil périscolaire)
- Rue du Château : sens unique du 1 au 11 et 4 rue des Prunes - sauf vélos ; stationnement d'un côté
- Rue du Schlossgut vers rue de l'Andlau : suppression du sens interdit et création d'un sens de priorité

Sécurité des piétons :

- Ruelle Renard et ruelle des Prunes : interdiction de circuler : maintien des deux plots, pose d'un ou deux plots et deux panneaux de signalisation
- Chemin de Stotzheim : déplacement du panneau sens interdit sauf riverains
- Rues des Boulangers et du Château à l'intersection avec la rue Principale : mise en place de passages piétons

Sécurisation des intersections :

- Routes de Barr et de Stotzheim : priorité à droite rues du Château d'Eau et du Fossé
- Rue du Fossé : interdiction aux véhicules de plus de 3,5 To, sauf desserte locale
- Rappel des priorités à droite existantes aux intersections de :
 - Route de Barr et rue des Vergers,
 - Rues Principale et des Boulangers
 - Rues Principale et du Château
 - Rue Principale et Domaine Heckengarten
 - Rues du Fossé et du Château
 - Rue Verte et Domaine du Château au niveau du passage piétons

Trottoir pour les personnes à mobilité réduite :

- Rues Verte et de la Forêt : panneau d'interdiction de stationner et marquage bande jaune au sol

Stationnement :

- Rue du Fossé du 25 au 33 : autorisé
- Rue du Fossé du 12 au 14 : interdit
- Rue du Fossé du 16 au 20 et du 33 au 39 : stationnement interdit des deux côtés
- Route de Stotzheim : stationnement d'un seul côté – l'organisation du stationnement se révèle délicat
- Rue Principale entre Autour du Local et les Mille Folies de Papou : création d'une zone bleue pour deux places de stationnement
- Rue du Buhl : rappel des dispositions existantes : interdiction de stationner : sur la droite du 1 au 15 du mois et sur la gauche du 16 au 31 du mois.

Communication : concours photos Zell'hiver

Un jeu concours a été lancé par la commission communication le 2 février dernier et a duré trois semaines. Le principe consistait en la publication d'une unique photographie dans l'album photo concerné du groupe « Zellwillerois·e·s » de la page Facebook « Commune de Zellwiller ». Cette photographie devait avoir pour thème l'hiver à Zellwiller et concerner le village et ses abords.

En tout, 26 photographies ont été chargées dans le cadre du concours ; le conseil municipal a voté le classement suivant :

Troisième position : l'église, par Cécile Denefeld

Deuxième position : Zell' avec son manteau blanc par Aurélie Timéo Reibel

Première position : balade en raquettes ... par Françoise Ratto



L'ensemble du conseil municipal est heureux d'avoir offert à Françoise Ratto un bon d'achat de 25 € auprès des commerçants du village. Mais l'histoire ne s'en arrêta pas là : l'auteur de la photographie gagnante, Jonathan Stutter, a décidé de remettre le bon d'achat à l'association des Ptits d'Zell afin d'en faire profiter les écoliers du village.

Encore bravo à l'ensemble des participants !

Travaux et réalisations

Fleurissement

Samedi 22 mai à 8h, le conseil municipal s'est réuni pour les plantations estivales du village. C'est sous les conseils avisés de Fabien Schoch que toute l'équipe de fleurissement s'est activée autour des différents massifs et bacs du village, pour finir ensuite autour d'un verre de l'amitié à l'atelier municipal.





Éclairage public de la commune

Depuis le 6 février, la commune pratique l'extinction de ses éclairages publics entre 23h et 5h. Un petit pas pour la commune, mais un grand pas pour l'environnement ! Rendez-vous en 2022 pour connaître l'économie réalisée sur la facture d'énergie.

qu'un réaménagement des abords extérieurs avec sécurisation des accès en même temps que la réfection et l'agrandissement de la cour de l'école maternelle.

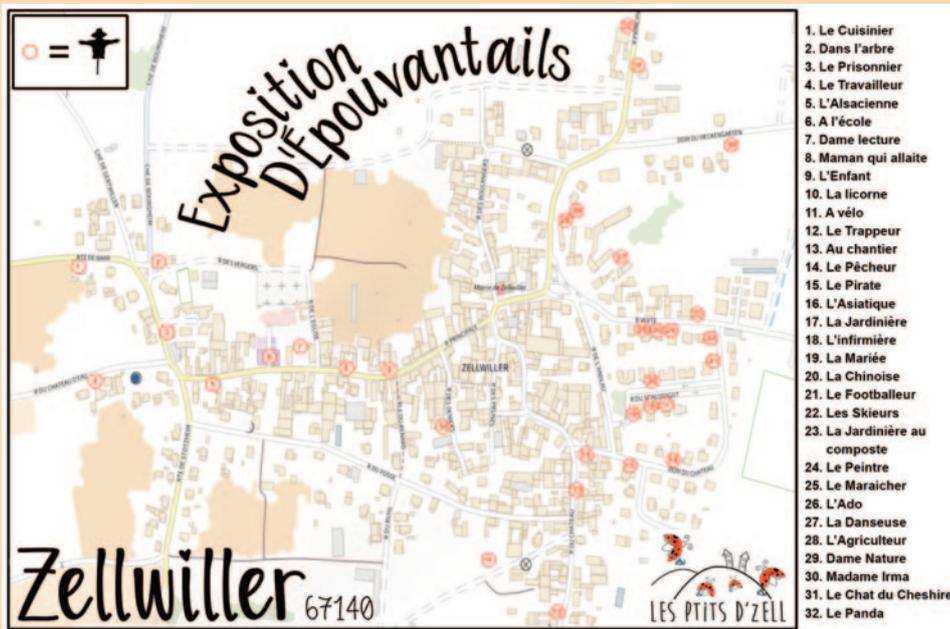
La structure disposera d'une habilitation de 40 places et sera fréquentée dès septembre quotidiennement par 33 écoliers.



Nouveau service périscolaire pour 2021-2024

Après un engouement croissant de la demande d'accueil périscolaire depuis sa mise en place en 2017, notre village se verra enfin doté de sa propre structure pour la rentrée 2021. La gestion du service périscolaire est confiée à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) par délégation de service public, pour une durée de trois ans.

Celui-ci sera localisé dans notre ancien presbytère qui, pour l'occasion, a fait l'objet de travaux de rénovation intérieure ainsi



1. Le Cuisinier
2. Dans l'arbre
3. Le Prisonnier
4. Le Travailleur
5. L'Alsacienne
6. A l'école
7. Dame lecture
8. Maman qui allaite
9. L'Enfant
10. La licorne
11. A vélo
12. Le Trappeur
13. Au chantier
14. Le Pêcheur
15. Le Pirate
16. L'Asiatique
17. La Jardinière
18. L'infirmière
19. La Mariée
20. La Chinoise
21. Le Footballeur
22. Les Skieurs
23. La Jardinière au composte
24. Le Peintre
25. Le Maraicher
26. L'Ado
27. La Danseuse
28. L'Agriculteur
29. Dame Nature
30. Madame Irma
31. Le Chat du Cheshire
32. Le Panda



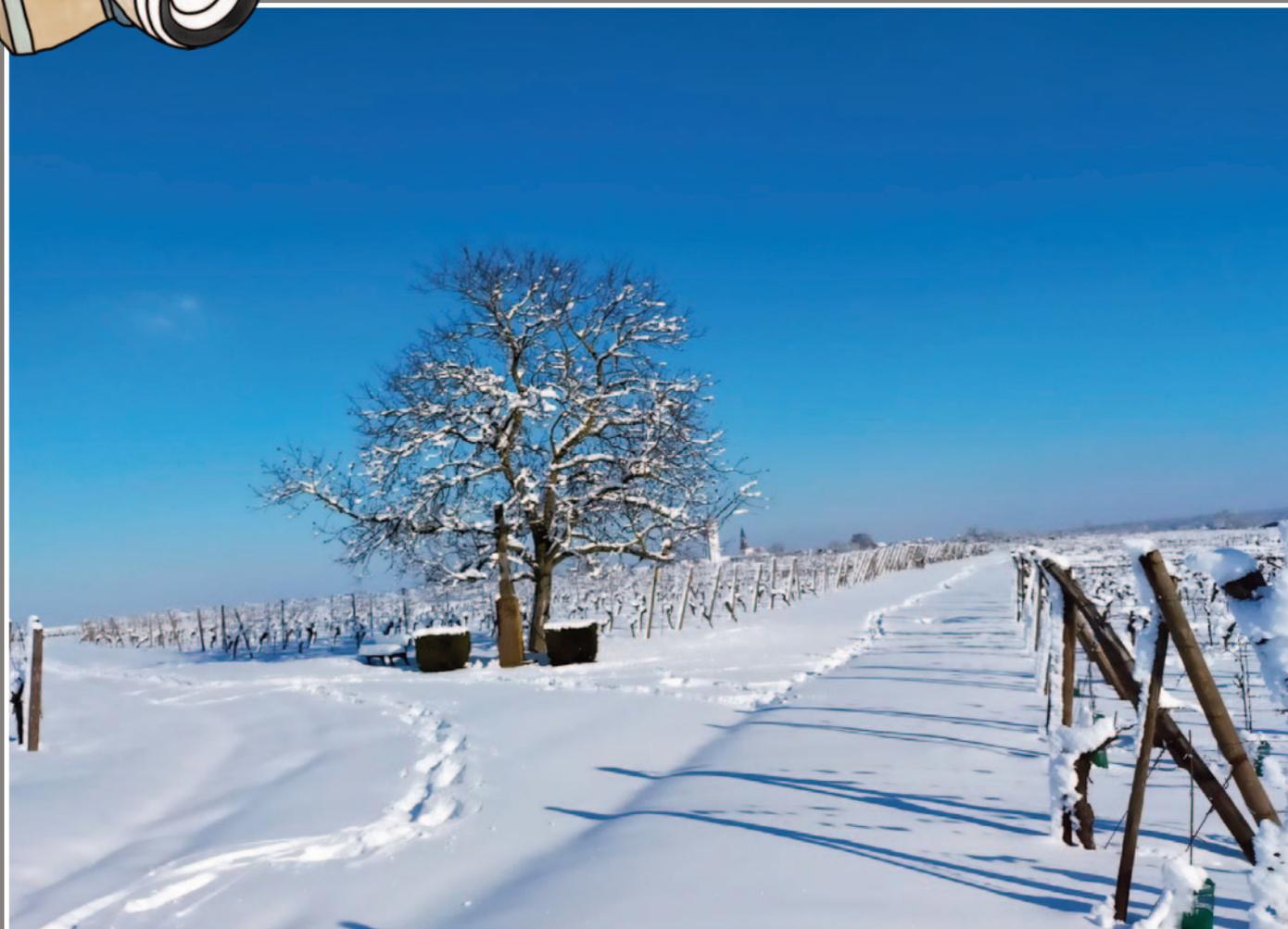
Concours d'épouvantails

Le jury, composé des membres de l'association, a sillonné les rues pour découvrir l'ensemble des 32 épouvantails installés avant le 30 juin dernier et inscrits pour le concours. Ces derniers ont été confectionnés avec des matériaux de récupération et de la paille, et orneront les jardins et trottoirs du village durant l'été.





Les photos du concours Zell'hiver



Première position :
Balade en raquettes
par Françoise Ratto



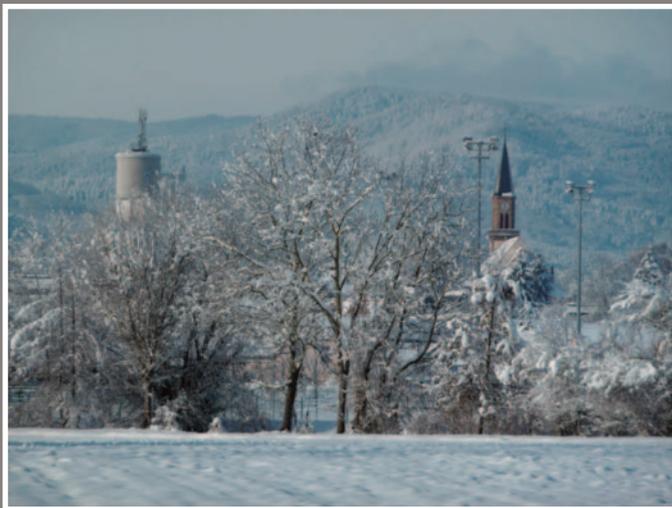
Deuxième position :
Zell' avec son manteau blanc
par Aurélie Timéo Reibel



Troisième position :
l'église,
par Cécile Denefeld



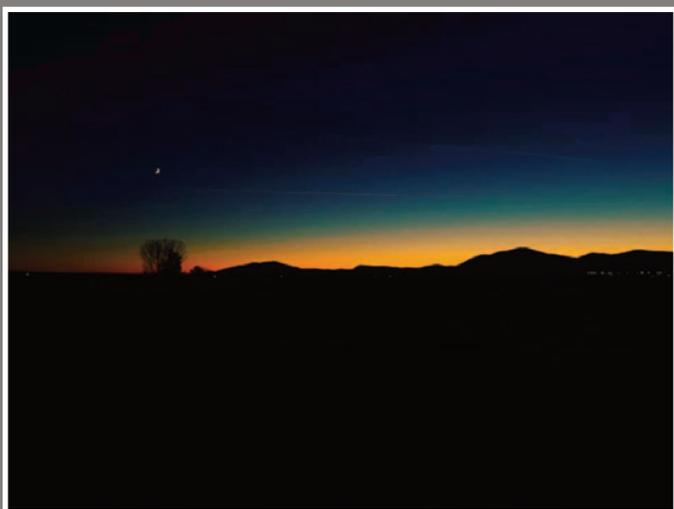
Zewiller se réveille



**Belle vue sur
les
collines
enneigées**



Envol





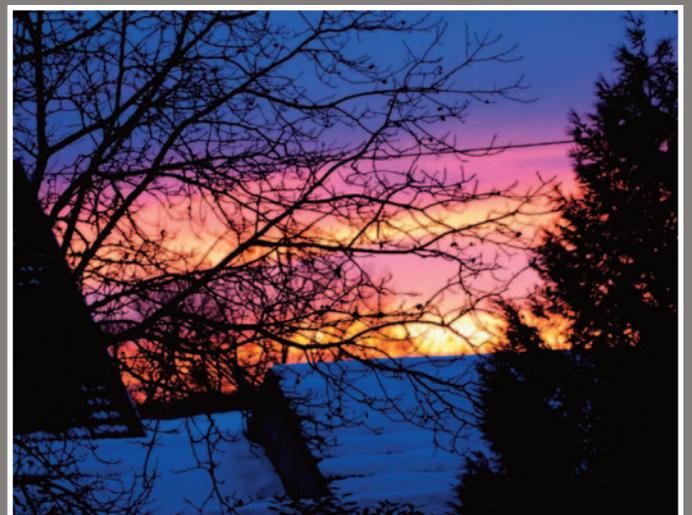
Panorama du réveil zellwillerois



**La rivière
de Zellwiler
entourée
par un
magnifique
manteau
de neige**



Sapin enneigé



Lever de soleil sur les toits enneigés



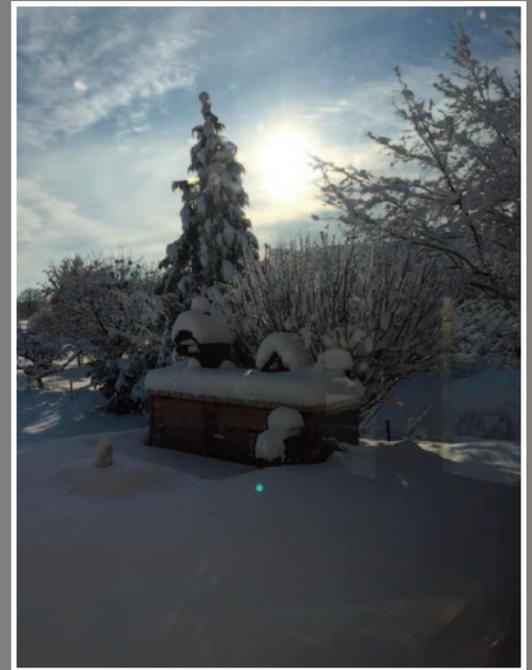
Jolly Jumper cherche Lucky Luke pour un rodéo dans les champs zellwilleroise



Paysage immaculé



**Dame
coccinelle et
sieur crapaud
attendent
patiemment le
printemps
au fond du
jardin**



**“Mon Jardin d’hiver”
comme disait un certain Henri**



Promenade inoubliable

**L’Andlau
ensoleillée
et enneigée**





Le soleil se lève sur Zellwiller



Couché de soleil enneigé



Vaccination à Obernai

La Ville d'Obernai injecte actuellement près de 5 000 doses par semaine. Aussi, les personnes qui ne sont pas encore vaccinées peuvent s'inscrire sur Doctolib, des créneaux de vaccination sont disponibles à Obernai. Depuis lundi 14 juin 2021, toutes les personnes à partir de 12 ans peuvent se faire vacciner.

De nombreux créneaux de rendez-vous sont ouverts chaque semaine permettant aux candidats à la vaccination de s'inscrire librement selon ses disponibilités :

- Les rendez-vous sont à prendre sur
- La 2^{ème} injection peut se faire entre 21 à 49 jours après la première injection, compatible avec les périodes de congés et les départs en vacances.
- Tous les soirs du lundi au vendredi, de 16h à 19h, il est possible de venir sans rendez-vous au Centre pour se faire vacciner, dans la limite des doses disponibles

Par ailleurs, la Ville d'Obernai lance un nouvel appel pour le ren-

forcement des équipes du dispositif d'accueil du centre de vaccination, notamment pour pallier les congés des bénévoles déjà présents, durant les mois de juillet et août 2021.

Les personnes volontaires peuvent transmettre par courriel à :

- Leurs coordonnées complètes (avec numéro de portable),
- Leurs disponibilités.



Le carnet du village

Nous fêtons ici les naissances, les mariages, les jubilaires et rendons hommage à des figures du village. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de la mairie pour transmettre toutes informations utiles et photographies pour les éditions à venir.

La Légion d'honneur pour René Wohlgenuth

Après avoir reçu la médaille militaire en août 2018, notre ancien pompier-chef a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 27 janvier dernier. Cette médaille vient récompenser l'héroïsme dont René a fait preuve durant son service militaire il y a plus de soixante ans.



Comme la majorité des appelés de sa génération, René Wohlgenuth a fait son service militaire en Algérie, durant la guerre d'indépendance. Après une période de 3 mois de classes, au 7^{ème} bataillon de Chasseurs Alpains de Bourg-Saint-Maurice, il part pour 27 mois pour la Kabylie, pour des opérations de « pacifications » selon l'expression de l'époque. Confronté à la guérilla, René fait preuve de courage, marchant toujours en tête de colonne. Il est cité plusieurs fois : « Combattant d'élite, il se distingue en avril et juillet 1956 où il donne l'assaut à un nid de résistance ». Mais à côté de ces actes héroïques récompensés par des médailles, d'autres souvenirs sont plus douloureux : la pertes de bons camarades, l'absurdité de cette guerre fratricide, le sort réservé aux harkis... Même si René a eu la chance, malgré sa témérité, de ne jamais avoir été blessé, René n'est pas rentré intact de son service en Algérie. Ses blessures sont morales, et aucune médaille n'arrive à les guérir.

Naissances

Depuis le début d'année, et selon les informations dont dispose la mairie, le village compte six naissances : Justin Wolff, Sylvain Keller, Pablo Kuss Seckler, Biero Ugo et Madeleine et Achille Heinrich Risch

Mariages et pacs

Côté célébrations et unions, le village compte trois pacs et un mariage depuis le début d'année.

Décès

Ce début d'année fût marqué par huit décès. Nos pensées les plus sincères vont aux familles des zellwillerois nous ayant quitté.



De gauche à droite : Romuald Bucher, Jules Wittersheim, Auguste Klipfel, Zoé Schwoob

Communions

La paroisse Saint Martin de Zellwiller était en fête dimanche 20 juin pour la première communion de quatre enfants.

Après ces quelques mois de confinement, l'église du village était à nouveau prête à accueillir familles, voisins, amis et habitants dans le respect des gestes barrières. Tous étaient venus participer à la messe de première communion de quatre enfants de Zellwiller nés en 2011 et 2012.

Le prêtre Brignon a conduit les enfants vers l'autel, afin d'y apposer une assiette à son prénom. Le décor était planté, la messe pouvait commencer. Les petits communiants ont participé activement à la célébration en chantant et en lisant, soutenus de près par les mamans catéchistes. Deux années de préparation dérangée par la pandémie pour un résultat dont tous pouvaient toutefois être fiers ! La chorale les a accompagnés tout au long de la cérémonie.

La fête s'est poursuivie chez chacun en famille. Le soleil présent une bonne partie de la journée dans le ciel, était également présent dans le cœur de chacun des quatre enfants.

Boîte à livre libre et partagée

L'idée a germé lors du premier confinement de mars 2020 dans la tête de Geneviève Ebel. Puis, de l'idée en est née la réalisation par Martial Helbert : fabrication maison avec des bois, peinture et plexiglass de récupération. La boîte à livre est installée entre le 56 et le 58 rue Principale depuis le 7 mars 2021 et a été initialement remplie par les stocks de Geneviève Ebel et Valérie Helbert.

Le principe est simple : les amoureux de la lecture et des livres peuvent se servir, échanger ou tout simplement déposer des ouvrages. Les livres qui la remplissent s'adressent aux petits et grands. Merci à Geneviève et Martial pour cette réalisation !



Pierre-Ernest Gisselbrecht

La visite de la chanteuse Marikala

Le 27 avril dernier, la classe des CE2-CM1-CM2, a eu la chance d'avoir la visite de la chanteuse Marikala. En effet la classe se lance dans un projet de création d'une chanson sur le thème de l'environnement, ce qui permettra d'une part de sensibiliser les enfants à un domaine artistique, et d'autre part de travailler plusieurs domaines interdisciplinaires, tels que les sciences, la poésie, les arts plastiques. Le projet a reçu une subvention de l'éducation nationale dans le cadre de la classe à projet artistique et culturel ; l'association les Ptits d'Zell complète le financement.

La chanteuse reviendra travailler avec les enfants début juin. L'objectif visé serait que les trois classes de l'école participent à l'apprentissage de la chanson et que les élèves soient filmés ; la



vidéo serait ensuite envoyée aux parents puisque les grands rassemblements ne sont pas permis, même en extérieur.

La fête des 100 jours au CP-CE1

Les élèves de la classe de CP-CE1 ont fêté le 100^{ème} jour d'école jeudi 29 avril. Pour cette occasion, les élèves ont réalisé des défis de toutes sortes : mathématiques, orthographiques, sportifs, architecturaux et artistiques. La journée s'est terminée par la chasse au trésor des 100 jours. Tout le monde s'est bien amusé !



Repas à la cantine

Pour finir l'année avec l'équipe communale et les remercier pour l'année écoulée, le maire a partagé un repas en toute convivialité avec les enfants.



Projets à venir

Les trois classes de l'école ont participé au concours d'épouvantails lancé par les Ptits d'Zell. Les enfants font preuve de beaucoup d'inspiration et une maman couturière est déjà intervenue dans la classe des plus grands (CE2-CM1-CM2) pour la confection des vêtements d'un des épouvantails.

La classe de CP-CE1 va également se lancer dans un cycle "handball" avec l'Union Sportive de Barr. Les deux bénévoles sont déjà intervenus aux mois de septembre et octobre pour la classe de CE2-CM1-CM2, ce qui a beaucoup plu aux enfants.

Enfin, l'année scolaire s'est terminée avec l'organisation d'une fête de fin d'année en extérieur avec des jeux en bois, pour les élèves uniquement - immortalisation en filmant certains moments

afin que les parents puissent avoir un petit pied avec nous. La fête s'est tenue le mardi 6 juillet, le dernier jour d'école avant les grandes vacances d'été. Des parents d'élèves des trois classes ont participé afin de nous aider à tenir les différents stands de jeux.



Un nouveau départ pour Armelle Letellier

Madame Lettelier

C'est avec une certaine émotion que nous apprions votre départ dès la rentrée prochaine.



Vous voici arrivée à la fin d'une étape dans votre carrière en tant que professeur des écoles puisqu'après 7 années passées à Zellwiller, vous avez choisi de terminer votre carrière sous d'autres horizons.

En voyant votre parcours, je ne peux m'empêcher de vous lire une citation de Victor Hugo : « Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines. »

Je veux en mon nom personnel, au nom du Conseil Municipal et des habitants de notre village, vous dire chaleureusement un grand merci pour votre engagement, votre professionnalisme ainsi que votre grand dévouement auprès de nos chères petites têtes blondes !

Bon vent à vous Armelle et tous nos vœux de réussite.

Denis Heitz

Atelier jardinage

La cour des maternelles est en phase de réaménagement. Elle a été agrandie, la piste bétonnée pour les vélos a été retirée et le sol de toute la cour a été recouvert d'un gravier concassé.

Côté jardin, il y a du changement aussi ! Les bambous ont été arrachés et le terrain a été nivelé, condamnant malheureusement majorité des fleurs, fraisiers et plantes aromatiques. Cependant... le matin de lundi 10 mai, monsieur le maire nous a rendu visite, équipé de plants de lavande, de thym, d'origan, de romarin et de mélisse. Plusieurs enfants se sont empressés de venir l'aider. Notre jardin va renaître. Nous allons petit à petit l'agrémenter, aussi, tous dons de plants ou de graines sont les bienvenus !



Une reprise attendue au SRZ !



Après plusieurs mois de « pause » liée à la crise sanitaire, les équipes du SRZ (jeunes et séniors) ont pu reprendre leurs entraînements au mois d'avril dernier afin de préparer la nouvelle saison 2021-2022 et relever de nouveaux challenges !

En amont de la reprise, le comité du SRZ a travaillé sur une nouvelle organisation en lien avec les deux autres clubs de l'Entente du Piémont - Zellwiller, Stotzheim et Valff - ainsi qu'avec l'ensemble des éducateurs.

Section jeunes :

Jérémy Oberlé a repris la présidence de la section jeunes pour la saison 2021-2022 en s'inscrivant dans la continuité de ce qui a été construit au cours des années précédentes. Il sera accompagné par huit éducateurs qui coacheront les U11 et U13 de l'Entente du Piémont.

La section féminine, créée l'année dernière avec une 1^{ère} équipe U11, se développe avec la création d'une nouvelle équipe U13. L'équipe des jeunes féminines est présidée par Sébastien Ledig qui sera accompagné par deux éducateurs.

Les deux journées « découverte » organisées au mois de juin ont

permis d'attirer de nouvelles recrues. Jérémy Oberlé tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au succès de ces journées : membres du comité, éducateurs, responsables des jeunes de Zellwiller, Valff et Stotzheim ainsi que tous les bénévoles. Un grand bravo à tous et un grand merci pour leur engagement ! Ces deux belles journées se sont conclues par une soirée tartes flambées animée par DJ Bendi, une belle animation très réussie et un beau moment de convivialité et de partage.



Sections séniors et vétérans :

Les deux coaches Jamel et Chris ont renforcé l'effectif des séniors, notamment pour l'équipe 1, par la venue de huit nouveaux joueurs issus de Barr, Oberrnai et Niederrnai. Tout est prêt pour une nouvelle saison au top !

Le SRZ remercie monsieur le maire de Zellwiller et le conseil municipal pour leur soutien grâce auquel le SRZ bénéficie d'infrastructures de grande qualité.

À venir :

Pour suivre l'actualité du SRZ et participer à ses événements, n'hésitez pas à consulter sa page Facebook : SR Zellwiller.

Il reste des places pour le concours de pétanque organisé par le SRZ le 15 août. Pour vous inscrire, contactez Mick au 06.78.83.43.56, ou par mail via srz.anne@orange.fr.

Si vous souhaitez plus d'informations pour rejoindre les équipes du SRZ :

Contact pour les sections jeunes : Jérémy Oberlé 06.42.19.83.64.

Contacts pour les sections séniors et vétérans : Jamel et Chris 06.17.03.42.58.



Photos prises lors de l'entraînement du 30 mars 2021, qui s'est achevé par la remise officielle des cadeaux pour les licenciées du club.

Bulletin d'information municipal de Zellwiller – 65^{ème} édition, août 2021

Directeur de la publication : Denis Heitz – Comité de rédaction : Pierre-Ernest Gisselbrecht, Gilles Stutter, Jean-François Klipfel, Sylvie Vix et Pierre Allheily - Contributions : école, Ami des Toutous, Les Ptits d'Zell, SRZ – Photographie : école, associations, conseil municipal – Maquette et mise en page : Serge Théodas. Impression : mairie de Zellwiller – Bulletin municipal tiré à 340 exemplaires – Dépôt légal à parution - Coordonnées de la mairie : 47 rue Principale - 67140 Zellwiller – 03.88.08.91.40